

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
جامعة - غليزان
UNIVERSITE DE RELIZANE
كلية العلوم والتكنولوجيا
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE



CONSULTATION N° 02/ UR/FST/2026

CAHIER DES CHARGES

OPERATION : ACQUISITION DES OUVRAGES DIVERS

Université de Relizane
Faculté des Sciences et de la Technologie
Adresse : 4000 places pédagogiques

Email : st@univ-relizane.dz



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

جامعة غليزان

UNIVERSITE DE RELIZANE

كلية العلوم والتكنولوجيا

FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

LETTRE DE SOUMISSION

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

2/Présentation du soumissionnaire :

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

☐ Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:

☐ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

☐ Conjoint ou ☐ Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/

2/

3/

4/

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:

Wilaya (s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

☐ Non ou ☐ Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

4/Engagement du soumissionnaire :

☐ Le signataire

☐ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société:

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

☐ Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social:

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser)) (barrer la mention inutile):.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-Je sou mets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de :

(Indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse:.....

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		
.....		
.....		



6/Décision du service contractant :

La présente offre est.....

Fait à....., le.....

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
جامعة غليزان
UNIVERSITE DE RELIZANE
كلية العلوم والتكنولوجيا
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE



DECLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public:

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprenre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

☐ Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:

☐ Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

..../.....

Dénomination de groupement :

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

Offre de base ☐

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) ☐ :

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) ☐ :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire ☐

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ☐ ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la

société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐:

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

A livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres et en lettres), à compter de la date d'entrée en vigueur du Marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.





Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		

6/décision du service contractant :

La présente offre est

Fait à, le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



DECLARATION DE CANDIDATURE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

2/Objet du marché public :

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

☐ Non ou ☐ Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

4/ Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

....., agissant :

☐ En son nom et pour son compte.

☐ Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1/ ☐ candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse de la société :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :

4-2/ ☐ Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est ☐ Conjoint ou ☐ Solidaire

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1- Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capitale social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....



La société est mandataire du groupement ☐ Non ou ☐ Oui

Les membres du groupement :

☐ Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement.

☐ Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité de mandataire, conformément au contrat de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;

- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;

- Pour avoir fait une fausse déclaration ;

- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;

- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics

- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;

- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;

- Du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir ;

- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

☐ Non ou ☐ Oui

Dans la négative (à préciser) :.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

-N'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

-Est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché public, sous le n°.....

du, délivré par

-détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré parle, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

☐ Non ou ☐ Oui

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges, nantissements, gages et/ou hypothèques et joindre à la présente déclaration copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).



Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Jomada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

☐ Non ou ☐ Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;
-;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisée à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

☐ Non ou ☐ Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date à expiration)

- La société a réalisé pendant..... (Indiquer la période considérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffre, en lettres et en hors taxes) :

..... dont% sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot (barrer la mention inutile).

-Le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :

☐ Non ou ☐ Oui

Dans l'affirmative remplir le formulaire joint en annexe V du présent arrêté.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....		
.....		
.....		

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



DÉCLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

2/Objet du marché public:.....

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

-Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

....., agissant :

☐ En son nom et pour son compte.

☐ Au nom et pour le compte de la société qu'il représente,

Dénomination de la société :

Adresse de la société:.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement).

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant..

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de

résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés public.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n 66-156 d'18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom. qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (Vent) être mentionné(s) dans la rubrique n ? 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 جامعة غليزان
 UNIVERSITE DE RELIZANE
 كلية العلوم والتكنولوجيا
 FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE



مذكرة تقنية تبريرية

MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIVE

1. Dénomination de la société ou l'entreprise:.....
2. Forme juridique de la société ou l'entreprise:.....
3. Intitule de l'opération:.....(réalisation, acquisition, étude...)
4. Adresse du :
5. Numéro de registre commerce:.....délivré le.....
6. Nom et prénom de représentant de la société.....date de naissance
7. lieu de naissance.....nationalité.....
8. 1.Le registre commerce:.....
 2. acte de propriété :.....
 3. acte de location:.....duré de l'acte:.....date de début de l'acte

1. Les moyens Matériels :

<u>N</u>	<u>Les moyens</u>	<u>type</u>	<u>Numéro de sérié</u>
01			
02			
03			
04			
05			
06			

1.1. Les autres moyens matériels disponibles pour l'acquisition :.....

2. Les moyens humains :

<u>N</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Date et lieu de naissance</u>	<u>Le diplôme</u>	<u>Date de recrutement</u>	<u>La fonction</u>
01					
02					
03					
04					
05					

2.1. Les autres moyens humains disponibles pour l'acquisition :.....

3. Les références professionnelles : Citer les projets réalisés pendant 03 dernières années

N	Numéro de l'opération	Date	Montant
01			
02			
03			
04			
05			



4. Les délais de livraison :.....

Durée d'exécution en chiffre:.....

Durée d'exécution en lettre :.....

Explication détaillé de l'opération :

.....
.....
.....

5. Le montant :

Montant de l'opération en chiffre:.....

Montant de l'opération en lettre:

.....
.....

Fait à.....le.....

Le soumissionnaire

(Nom. qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES
A/ INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES



Article 01 / Objet du cahier des charges.

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement relatives à

« L'ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS, au titre de l'exercice de l'année budgétaire 2026 ».

Article 02 / Mode de passation.

La consultation est passée sur la base d'un avis de consultation, et conclu conformément aux articles 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public les articles 18/19 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 03 / Condition d'éligibilité des soumissionnaires

La présente consultation à tous les soumissionnaires ayant un registre du commerce conforme à la nature de l'opération (Editeur, importateur agréé, distributeur agréé).

Article 04/ Exclusion de la participation

Sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques conformément à

- l'article 75 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Les articles 51/52 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 05/ Profil des soumissionnaires pouvant participer à la concurrence.

La présente consultation s'adresse à tous les soumissionnaires publics ou privés exerçant en Algérie en qualité d'éditeurs de livres ou importateur ou distributeur et présentant une expérience dans le domaine de la documentation et disposant de tous les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir cette opération dans les meilleures conditions. Le soumissionnaire est appelé :

- A annexer à son offre tout document justifiant ses moyens techniques et financiers ;
- De présenter ses références accompagnées de toutes les informations utiles.

B/ DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 06 / Composition et retrait du cahier des charges.

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents suivants :

1. Les présentes instructions aux soumissionnaires paraphées et signées ;
2. Le cahier des charges ;
3. Le bordereau des prix unitaires ;
4. Le devis quantitatif et estimatif ;
5. Le modèle de soumission ;
6. Le modèle de déclaration à souscrire.
7. Le modèle de déclaration de probité ;
8. Le mémoire technique justificatif ;

Les soumissionnaires devront examiner soigneusement toutes les instructions, conditions, modèles, termes, spécifications figurant au dossier de la consultation.

La présentation d'une offre non conforme au dossier de la consultation s'effectuera aux risques des soumissionnaires. Les soumissions qui ne répondraient pas pour l'essentiel aux conditions arrêtées dans le dossier de la consultation seront déclarées irrecevables.

Article 07 /Eclaircissement relatifs au dossier de la soumission.

Le soumissionnaire qui souhaite obtenir des éclaircissements relatifs au dossier de la soumission avant la date limite de dépôt des offres peut s'adresser au :

UNIVERSITE DE RELIZANE
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
4000 places pédagogiques

Article 08 / Présentation des offres.

Conformément à :

- l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- Les articles 17/47 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Les offres seront déposées auprès de **faculté des sciences et de la technologie** - Université de Relizane à l'adresse ci-après :

**UNIVERSITE DE RELIZANE
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
4000 places pédagogiques**

Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale cachetée et anonyme ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention suivante :

**CONSULTATION N° 02/ FST/U.R/2026
ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS
UNIVERSITE DE RELIZANE
FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
(À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)**

Cette enveloppe principale abritera Trois (03) autres enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention : « **DOSSIER DE CANDIDATURE** », « **OFFRE TECHNIQUE** », « **OFFRE FINANCIERE** » selon le cas.

Nb :

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de l'égarement ou de l'ouverture prématurée de l'offre.

Article 09 : dossier de la soumission

Contenu du dossier de consultation Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et les articles 17/47 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, les offres doivent comporter les dossiers suivants :

1. Un dossier de candidature ;
2. Une offre technique ;
3. Une offre financière.

a) 1) Le dossier de Candidature contient :

- Déclaration de candidature dûment remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint).
- Déclaration de probité dûment remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Copie du registre de commerce électronique.
- Relevé d'identité bancaire (R.I.B)
- Extrait de rôle apuré ou échéancier de paiement
- Dépôt des comptes sociaux pour les entreprises ayants un statut de personne morale.
- Statut de l'entreprise, s'il y a lieu
- Attestation de mise à jour (CNAS/CASNOS)
- Copie du carte grise et assurance en cours de validité
- Numéro d'Identification fiscale (NIF)
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

* Les copies des documents fournis doivent être en cours de validité.



b) L'Offre Technique comprendra :

- Déclaration à souscrire dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Mémoire technique justificative.
- Le présent cahier des charges dument remplie et paraphé par le soumissionnaire et portant à la dernière page de chaque chapitre, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Planning de délai de livraison.
- Engagement pour le délai de garantie.
- Engagement pour le remplacement des ouvrages épuisés.

c) L'Offre Financière comprendra :

- Lettre de soumission dument remplie, signée et datée (selon modèle ci-joint)
- Le bordereau des prix unitaires signée et datée
- Détail quantitatif et estimatif, signé et daté

N.b : * Les soumissionnaires doivent respecter le contenu de chaque offre.

Article 10 / Montant de l'offre.

La soumission couvre l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges des prescriptions spéciales sur la base du bordereau des prix unitaires.

Le soumissionnaire soumettra les prix unitaires correspondant à tous les éléments des prestations figurants au devis estimatif et quantitatif et au bordereau des prix unitaires. Tous les droits, impôts et taxes directes sont à la charge du fournisseur sans aucune restriction pour la réalisation des prestations (la fourniture, le transport et la livraison sur site) ou à tout autre titre en vigueur à la date limite de remise des offres seront réputés compris dans le prix du soumissionnaire.

Article 11 / La durée de préparation des offres.

Le délai de préparation des offres est fixé à **08 jours** à compter du **04/03/2026**

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres le : **11/03/2026 à 10.30h.**

Le jour et l'heure d'ouverture des plis correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres le : **11/03/2026 à 10.45h.**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Cette date de dépôt des offres peut être prorogée une prolongation à l'avis de la consultation 03 jours avant l'expiration du délai de préparation des offres ; auquel cas les droits et obligations du service contractant et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront dorénavant régis par la date telle qu'elle a été reportée.

Article 12 / Dépôt des offres.

Les offres doivent être déposées par porteur à l'adresse suivante :

**FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
UNIVERSITE DE RELIZANE
4000 places pédagogiques**

Toute offre parvenue non anonyme et/ou ouverte, transmise par télécopie, télex, courrier électronique et/ou par voie postale sera déclarée non recevable.

- ✓ L'enregistrement des dépôts est consigné dans un registre ouvert à cet effet.
- ✓ Aucune offre ne peut être retirée, une fois déposée.

Article 13 / Validité des offres.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres qui est de 10 jours augmentée de trois (03) mois, Conformément aux dispositions de l'article 98 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public l'article 76 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 14 / Prorogation du délai de dépôt des offres.

En cas de nécessité, le service contractant à toute latitude pour proroger la date de dépôt des offres, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service contractant et des soumissionnaires auparavant liés à la date fixée seront liés à la nouvelle date.

L'avis de prorogation de la date de dépôt des offres sera fait dans les mêmes conditions de l'appel d'offres initial.

D/ OUVERTURE DES PLIS

Article 15 / Ouverture des plis et évaluation des offres.

Conformément aux articles 70,71, 72, du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 48 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres, à dix heures et quart (10h45) au siège de **faculté des sciences et de la technologie** de l'université de Relizane. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Article 16/ Vérification des erreurs de calcul.

18.1. Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de la consultation, seront vérifiées par la commission d'évaluation des offres du service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par la commission d'évaluation des offres du service contractant de la façon suivante :

– Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres est prise en considération.

– Lorsqu'il existe une différence entre un taux unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du taux unitaire par la quantité, le taux unitaire cité fera foi à moins que le service contractant n'estime qu'il s'agisse d'une erreur grossière de virgule dans le taux unitaire, auquel cas le montant total cité fera foi et le taux unitaire sera corrigé.

18.2. Le montant figurant dans la soumission et corrigé par la commission d'évaluation des offres du service contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus, sera considéré comme engageant le soumissionnaire.

E/ EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Article 17 / Méthodologie d'évaluation des offres.

Le service contractant effectuera l'évaluation et la comparaison des offres qui ont été reconnues conforme aux conditions requises par le dossier de la consultation.

Il sera procédé, dans un premier lieu, à une évaluation technique des offres qui seront faites aux critères suivants :

Parmi les offres qualifiées techniquement, l'offre la moins disant sera retenue.

I - EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES :.....60Pts

1. Délais de livraison(Planning de livraison) :.....20Pts

- Moins ou égale de 10jours 20 points
- sup à 10jours et inf ou égale à 20jours 15 points
- sup à 20jours 10 points

N.B : L'offre ne présentant pas une proposition du délais de livraison sera rejetée

2. Moyens humains et matériels :10 Pts

- **a. Moyens humains :02 salariés aux minimum (un salarié lui est attribué 2.5 pts) ...05 Pts**

Nb: Moyens humains sont Justifié par Attestation d'affiliation CNAS

- **b. Moyens matériels : 01 Voiture utilitaire ou fourgon 05 Pts**

Nb: Moyens matériels sont Justifié par Carte grise et police d'assurance en cours de validité

3. Remplacement des ouvrages épuisés maximum 05%:.....30Pts

- Aucun remplacement30 Pts
 ➤ Supérieur à 0 % et inférieur ou égale à 05 % (le chiffre sera arrondi au chiffre entier supérieur).....10Pts

Nb:

- ❖ Un remplacement excédant 05%, l'offre sera écartée.
- ❖ Le remplacement des ouvrages épuisés doit être Justifié par un engagement selon le pourcentage à remplacer.
- ❖ Les ouvrages épuisés doivent être remplacés par autre auteur et année d'édition en gardant la même nature du titre.

Remarque : Seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note égale ou supérieure à 30 points seront déclarés qualifiés techniquement. Et seront écartées les offres dont la note techniques et inférieure à 30 points.

II- EVALUATION DES OFFRES FINANCIERE :

Parmi les offres qualifiées techniquement, **l'offre la moins disant sera retenue.**

En cas d'égalité, l'offre obtenue une note supérieure pour le remplacement des ouvrages épuisés sera retenue.

Article 18 /Conditions de validité de la soumission.

La mise en vigueur de la soumission n'interviendra qu'après son approbation par l'autorité compétente, et après avoir été signée par le service contractant et notifié au Fournisseur.

Article 19 : Critère d'attribution de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article 72 de décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service contractant et les articles 43/44 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le service contractant attribuera l'offre selon les critères : moins - disant parmi les offres pré qualifiées techniquement.

Article 20 : Cas de désistement

Conformément :

- L'article 74 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- L'article 50 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Lorsque l'attributaire de la consultation, se désiste avant la notification du contrat ou refuse d'accuser réception de la notification du contrat, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire de la consultation, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence et des exigences du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et des dispositions de l'art du présent décret.

Article 21 : Anfractuosité et annulation la consultation

- Anfractuosité de la consultation :

La procédure de la consultation est déclarée infructueuse lorsque : Aucune offre n'est réceptionnée lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet de la consultation et au contenu du cahier des charges, Lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

- Annulation de la consultation :

- Conformément à l'article 73 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Le service contractant et l'article 49 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'une consultation, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire de la consultation a été annulée.

Article 22 : publication de l'avis d'attribution provisoire

Un avis d'attribution provisoire est inséré dans le site web de l'université et les placard publicitaires qui ont assuré la publication de l'avis de consultation, lorsque cela est possible, en précisant, le prix, les délais de réalisation et tous les éléments qui ont permis le choix de l'attributaire duc contrat; conformément aux dispositions l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Ne sont communiqués dans l'avis d'attribution provisoire que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du contrat. Pour les autres soumissionnaires, le service contractant est tenu d'inviter, dans le même avis, ceux qui ont intéressés, de se rapprocher de ses services, **au plus dans les trois jours premiers à compter** du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du contrat, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Article 23: modalités de recours

En application de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un gré à gré après consultation, peut introduire un recours dans les **dix (10) jours à compter** de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le site web de l'université et sur les placard publicitaires des administrations où les avis de consultation ont été affichés.

Article 24 : Signature du contrat

En même temps qu'il sera notifié au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre, le service contractant lui remettra la formule du contrat donné dans le dossier de consultation, contenant toutes les dispositions convenues entre les deux parties.

Fait à le :

LE SOUMISSIONNAIRE
(Nom et Prénom, Qualité et caché)
Lu et accepté

LE CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



Article 01 :	Objet de cahier de charge
Article 02 :	Mode de passation
Article 03 :	Consistance de la soumission
Article 04 :	Documents contractuels
Article 05 :	Mode d'évaluation des prestations
Article 06 :	Variation des prix
Article 07 :	Prix unitaire
Article 08 :	Textes et références applicables
Article 09 :	Montant de la consultation
Article 10 :	Nantissement
Article 11 :	Domiciliation bancaire
Article 12 :	Délai de livraison
Article 13 :	Délai de garanties
Article 14 :	Avances forfaitaire
Article 15 :	Pénalité de retard
Article 16 :	Responsabilité en cours de la livraison
Article 17 :	Réception de la documentation
Article 18 :	Remplacement des ouvrages épuisés
Article 19 :	sous-traitance
Article 20 :	domiciliation de la partie cocontractante
Article 21 :	Cas de force majeure.
Article 22 :	Règlement des litiges.
Article 23 :	Résiliation unilatérale
Article 24 :	Résiliation contractuelle
Article 25 :	Avenant
Article 26 :	Entrée en vigueur de la consultation

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
جامعة غليزان
UNIVERSITE AHMED ZABANA DE RELIZANE
كلية العلوم والتكنولوجيا
Faculté des sciences et de la technologie

CAHIER DES CHARGES POUR :

ACQUISITION D'OUVRAGES DIVERS

CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifiques représenté par Monsieur le Doyen de la faculté des sciences et de la technologie de l'université de Relizane **DJILALI BAIDA MAAMAR**, désigné ci-après par l'expression "LE CONTRACTANT",

D'UNE PART,

ET :

LE COCONTRACTANT :

.....

SIS A :

.....

N° R.C :

N° I.F :

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 01 / Objet de cahier de charge

LA présente consultation a pour objet de fixer les conditions d'exécution et de règlement relative à **l'acquisition d'ouvrages divers** pour la faculté des sciences et de la technologie-université de Relizane, au titre de de **l'exercice de l'année budgétaire 2026**.

Article 02/ Mode de passation.

La consultation est passée sur la base d'un avis de consultation, et conclu conformément aux articles **13 et 14** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public les articles 18/19 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Article 03 / Consistance de la soumission.

Le devis présenté par spécialité et conformément aux besoins exprimés par les départements pédagogiques.

Article 04 / Documents contractuels.

Les pièces contractuelles constituant la soumission sont les suivantes :

- La soumission ;
- La déclaration à souscrire
- Le cahier de prescription spécial et ces annexes ;
- Bordereau des prix unitaires ;
- Devis quantitatif et estimatif ;
- Le cahier de prescription technique ;
- Le planning de livraison.
- Engagement de garantie
- Déclaration de probité.
- Mémoire technique justificative

Article 05 /Mode d'évaluation des prestations.

Toutes les prestations de la présente soumission seront réglées à **l'unité**.

Article 06 / Variation des prix.

Les prix non actualisable et non révisable.

Article 07 / Prix unitaires.

Les prix unitaires sont arrêtés par bordereau des prix unitaires et ils comprennent sans restrictions ni réserves toutes les dépenses que le soumissionnaire effectue ou engagera pour l'acquisition de la documentation de la présente soumission.

Article 08 : Textes et références applicables

- L'ordonnance n° 75-58 du 26 Septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée
- L'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966 modifiée et complétée, portant code pénal.
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- Loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales
- Loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, complétée.
- Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée.
- Ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée.
- Loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.
- La loi 90-11 du 21/04/1990 relative aux relations de travail modifiée et complétée
- La loi 83/03 du 05/02/1983 relative à la protection de l'environnement
- Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
- Le décret exécutif n° 90-266 du 15/09/1990 relatif à la garantie des biens et services.
- Le décret exécutif n° 13-327 du 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de la garantie des biens et des services.
- Le décret présidentiel n° 11-118 du 16 Mars 2011, portant approbation du règlement intérieur-type de la commission des marchés publics.
- L'arrêté du 28/03/2011 relatif aux modalités d'application du taux de la marge de préférence aux produits d'origine algérienne et/ou aux entreprises de droit algérien.



-L'arrêté du 28 Mars 2011 fixant les modalités d'inscription et de retrait de la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner au marchés publics.

-La loi 04/08 du 14 aout 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales modifiée et complétée.

Article 09 / Montant de la consultation

Le montant global de la présente soumission est arrêté en **TTC** à la somme de :

En chiffre : (DA)

En lettres :

Article 10/Nantissement

Le présent contrat sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions des articles 145/146 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 85 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le créancier nanti devra se conformer aux dispositions du code civil relatives au nantissement Sont désignés comme :

COMPTABLE CHARGE DES PAIEMENTS :

AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE

FONCTIONNAIRE CHARGE DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS :

MONSIEUR LE DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE RELIZANE

Article 11: domiciliation bancaire.

Le service contractant se libérera des sommes dues par lui au titre de la présente consultation, en créditant le compte désigné par le partenaire cocontractant, à savoir :

Titulaire du compte :

Compte N° (RIB) :

Banque :

Agence :

Article 12 / Délai de livraison.

Le fournisseur s'engage à livrer la documentation dans un délai de :

(En chiffres).....(jours)

(En lettres).....(jours)

Après l'entrée en vigueur du contrat et notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution de la présente soumission.

Article 13 / Remplacement des ouvrages

Le fournisseur s'engage pour un Remplacement des ouvrages: (.....)

(

Article 14 / Avances forfaitaire.

Aucune avance n'est tolérée dans le cadre de la présente soumission

Article 15 / Pénalité de retard.

Conformément :

- L'article 147 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- L'article 84 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Dans le cas où le délai de fourniture prévu au planning ne sera pas respecté par le cocontractant, celui-ci sera passible d'une pénalité de retard calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{M \times N}{10 * D}$$

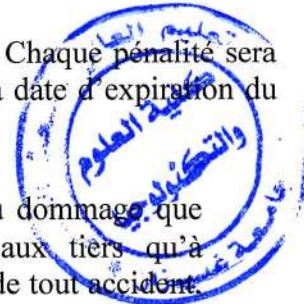
P : Montant de la pénalité

M : Montant du contrat

N : Nombre de jours de retard

D : Délai d'exécution exprimé en jours

Le montant total des pénalités ne pourra dépasser 10% du montant total du contrat. Chaque pénalité sera applicable d'office, sans mise en demeure préalable, sur la simple constatation de la date d'expiration du délai contractuel correspondant et de la date réelle de fin des équipements.



Article 16 : Responsabilité en cours de la livraison :

Pendant la durée de livraison, le fournisseur est seul responsable de tout accident ou dommage que l'exécution de la livraison ou les dégâts que ses agents peuvent causer tant aux tiers qu'à l'administration et à ses représentants. Le fournisseur supportera notamment, la charge de tout accident, dommage, ainsi que les destructions ou détériorations quelconques occasionnées aux matériels ou aux fournitures de l'administration à partir de leur prise en charge par le fournisseur en particulier pour vol, malveillance ou incendie. Aussi le fournisseur doit assurer le transport et la décharge de la documentation dans le magasin des livres le jour de la livraison.

Article 17 /Réception de la documentation.

La réception de la documentation ne sera prononcée que si toutes les conditions contractuelles sont conformes aux clauses descriptives du présent cahier des charges et des ordres de service, et après l'opération du comptage des livres livrés et s'assurer de la conformité apparente : (Titre, Auteur, Maison d'édition, date d'édition identification des tomes, nombre de titres, nombre d'exemplaires)

A la fin des opérations de comptages et de contrôle de conformité les deux parties dresseront un procès-verbal de réception finale quantitative et qualitative des ouvrages.

Article 18 / Remplacement des ouvrages épuisés.

Le fournisseur est dans l'obligation de remplacer les ouvrages épuisés par autre auteur et année d'édition en gardant le même titre.

Le remplacement ne doit pas dépasser les 05% du contenu du devis épuisé.

Pour les fournisseurs qui ont excédé un taux de remplacement au de la de 05% leurs offres seront écartées.

Article 19 / Sous-traitance.

Il n'est pas prévu de sous-traitance au titre de la présente consultation.

Article 20/ Domiciliation de la partiecocontractante.

Les notifications, les avis et les préavis qui doivent être adressés mutuellement à la cocontractante ne sont valables que par courrier postal recommandé et expédié aux adresses suivantes :

- Pour le fournisseur :

.....
Tél. /

Fax/

Article 21 /Cas de force majeure.

Au cas où l'une des deux parties liées par le présent cahier des charges se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter n'importe quel engagement découlant de ce cahier des charges, par suite d'une force majeure imprévisible, irrésistible et insurmontable qui est indépendant de leur volonté et qui ne donne pas lieu à la résiliation de la consultation, elle devra en informer l'autre partie par lettre recommandée dans un délai de **(10) Dix jours.**

Si la force majeure persiste au-delà de **(15) quinze** jours le cocontractant doit en informer l'administration qui peut suivant le caractère des événements signalés, accorder un sursis de livraison. Si le sursis de livraison ainsi accordé se trouve dépassé sans aucune amélioration n'ait été apportée, l'administration peut demander la résiliation du contrat avec réparation du préjudice.

Article 22/Règlement des litiges.

Conformément :

- Les articles 153 à 155 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Les articles 87 à 89 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat doivent être réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution à l'amiable aux litiges nés de l'exécution du contrat chaque fois que cette solution permet :

- de retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;
- d'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du contrat ;
- d'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux. En cas de désaccord, et avant

toute action en justice, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement des litiges compétent.

Article 23/Résiliation unilatérale

- En cas de faute grave d'inexécution par le partenaire cocontractant de ses obligations contractuelles et après mise en demeure, notifiée par le service contractant et restée infructueuse pendant la durée prévue par la mise en demeure, le service contractant se réserve le droit de prononcer la résiliation unilatérale du contrat aux torts exclusifs du partenaire cocontractant. (Articles 149 et 150 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; Articles 90 et 91 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics)

Constituent également des cas de résiliation :

- Décès du partenaire cocontractant ;
- Sous-traitance sans autorisation préalable ;
- Faillite ou règlement judiciaire du partenaire cocontractant ;
- Non-respect des clauses contractuelles ;
- Le refus du partenaire cocontractant de collaborer pour la bonne réalisation de l'objet de la consultation ;

Article 24 / Résiliation contractuelle

- En vertu de l'article 151 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 92 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ; Il peut être procédé à la résiliation contractuelle et cela dans les conditions suivantes :

- Cessation absolue ou ajournement des ouvrages pour plus d'une année soit avant, soit après le commencement des documents, le fournisseur a le droit à la résiliation de son contrat, si elle fait à partir de la date de notification de l'ajournement des documents.

Article 25/Avenant.

Conformément :

- Les articles 135 à 139 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- L'article 81 de la loi N° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

- Toutes clauses additionnelles ou modificatives éventuelles au présent contrat doivent être formulées par voie d'avenant.
- Toutes clauses insérées dans la présente consultation ou dans ces documents auquel se réfère et qui seront contraires aux lois et règlements en vigueur seront considérées comme nulles.

Article 26/Entrée en vigueur de la consultation

La présente consultation prendra effet à compter de la date de sa notification.

Fait à le

LE SOUMISSIONNAIRE

Lu et accepté



Sommaire



Article 01 : Présentation des listes.

Article 02 : Epuisements.

Article 03 : Remplacement des titres.

Article 04 : Année d'édition.

Article 05 : Qualité d'impression et de couverture.

Article 06 : Avenant.

Article 07 : Engagement de soumissionnaires.

Article 08 : Délai de livraison.

Article 09 : Respect des dispositions.

Article 01 : Présentation des listes.

Les listes sont présentées par spécialité et conformément aux besoins exprimés par les départements pédagogiques et les Facultés.

Article 02 : Epuisements.

Les fournisseurs doivent définir les ouvrages d'épuisement lors de la production des offres. Tout en respectant la disposition des titres dans la liste (Numéros de position), les fournisseurs doivent mentionner (ED) pour les épuisements définitifs. Mentionner et définir des ouvrages épuisés, Lecocontractant ne doit en aucun cas dépasser 05% des titres indisponibles dans le devis

Article 03 : Remplacement des titres.

Le remplacement des titres se fera au respect des clauses suscrites au présent cahier des charges

Article 04: Année d'éditions.

Le respect des années d'éditions figurants dans les devis quantitatifs est obligatoire.

Article 05 : Qualité d'impression et de couverture.

Tout document quel que soit le support dans lequel est produit ne répondant pas aux normes de la qualité d'impression est refusé. La qualité de couverture, de l'impression et de la présentation sont pris en compte lors de la réception.

Article 06 : Avenant.

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants du contrat dans le cadre des dispositions du présent décret.

L'avenant constitue un document contractuel accessoire du contrat qui, dans tous les cas, est conclu lorsqu'il a pour objet l'augmentation ou la diminution des prestations et/ou la modification d'un ou de plusieurs clauses contractuelles du contrat.

Article 07 : Engagement de soumissionnaire.

Après notification de la soumission, le fournisseur doit s'engager à livrer dans les délais contractuels toute la documentation contenue dans le devis. Tout manquement que ce soit partiel ou autre entraîne des mesures de coercitives conformément aux clauses de la soumission.

Article 08 : Délai de livraison

Les délais de livraison doivent être notifiés à l'Administration.

Article 09 : Respect des dispositions.

Toutes les dispositions contraires au C.P.S et C.P.T sont considérées comme nulles et non avenues.

Fait à Le

LE SOUMISSIONNAIRE

Lu et accepté

(Cachet et signature)

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE RELIZANE

FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

OPERATION: Acquisition d'ouvrages divers /2026



Bordoreaux Des Prix Unitaires

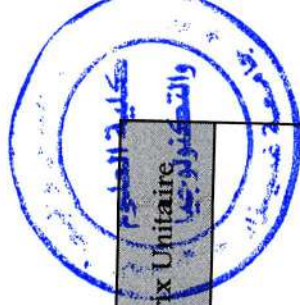
N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
1	Algebraic Analysis for Engineers	K. R. Mui	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
2	Applied Mathematics for Engineers	K Ferenci	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
3	Introduction to Topology and Modern Analysis	Lydia Shaw	Vintage	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
4	An Overview on MATLAB	Tae Kang	Ed Tech Press	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
5	Algorithms: Design Techniques and Analysis	Silvia Salisu	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					



N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
6	12 thèmes mathématiques indispensables : L1, écoles d'ingénieurs, BUT Prix unitaire en lettre.....	Rougé, Thierry	Ellipses	2024	U	
7	Aide-mémoire de maths : CPGE scientifiques 1re et 2e années : nouveaux programmes Prix unitaire en lettre.....	Radi, Bouchaïb	Ellipses	2023	U	
8	Basic Principles of Physics Prix unitaire en lettre.....	Mira Dawson	Vintage	2025	U	
9	Dynamics of Fluid and Statistical Approach Prix unitaire en lettre.....	Ellen J. Weber	Ed Tech Press	2025	U	
10	An Introduction to Electromagnetic Waves Prix unitaire en lettre.....	Sonja Merten	Ed Tech	2025	U	
11	Fluid Mechanics Prix unitaire en lettre.....	Artem Shlyakhov Marie-Magdeleine	Toronto Academic Press	2024	U	
12	Basics of Thermodynamics Prix unitaire en lettre.....	3G Editorial Board	3G E-Learning	2024	U	

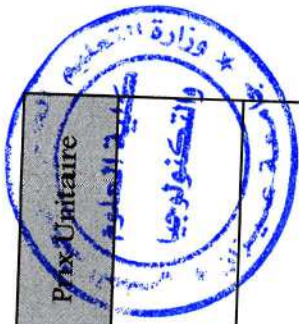


N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
13	Optique : optique géométrique : physique MPSI, PSCI, PTSI, TS11, MPS1 Prix unitaire en lettre.....	Majou, Jérôme	Bréal	2023	U	
14	40 problèmes de thermodynamique posés aux concours des grandes écoles : CPGE, licence, BUT Prix unitaire en lettre.....	Clavier, Pascal	Ellipses	2024	U	
15	Exercices et méthodes de mécanique quantique Prix unitaire en lettre.....	Chrysos, Michel	Dunod	2022	U	
16	Les mille et une questions en prépa : physique, 2e année MP, MP* Prix unitaire en lettre.....	Garing, Christian Paviet-Salomon, Frédéric Vialatte, Pierre-Yves	Ellipses	2023	U	
17	Vibrations and Waves Prix unitaire en lettre.....	Theodoros Varzakas	Tsp publishing	2026	U	



N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
18	Physics of Acoustics	William K Philips	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
19	Opérations polyphasiques en génie des procédés : hydrodynamique, transferts, réactions, séparations mécaniques	Rode, Sabine	Ellipses	2023	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
20	Advanced Chemistry	Yuichiro Vilcu	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
21	Chemical Engineering Process Simulation	Ivo Kopecki	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
22	Chimie MPSI : tout-en-un	Fosset, Bruno	Dunod	2024	U	
	Prix unitaire en lettre.....					

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
23	Chimie PCSI : exercices incontournables Prix unitaire en lettre.....	Belazreg, Salah	Dunod	2024	U	
24	Electrochemistry Prix unitaire en lettre.....	Jurex Cuenca Gallo	Tsp publishing	2026	U	
25	Chemical Analysis: Physical Methods Prix unitaire en lettre.....	A K Hughes	Tsp publishing	2026	U	
26	A First Course in Artificial Intelligence Prix unitaire en lettre.....	Violet Steele	Vintage	2025	U	
27	Advance Cyber Security Prix unitaire en lettre.....	Manmohan Singh, Priyanka Sharma, Rahul Sharma and	Tsp publishing	2026	U	
28	Artificial Intelligence, Automation, and Robotics Prix unitaire en lettre.....	Katarzyna Grondys	Tsp publishing	2026	U	



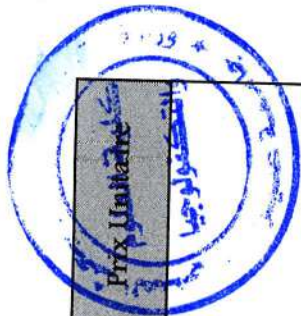


N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	
29	Artificial intelligence and its Applications	Ivan Stanimirović, Olivera M. Stanimirović	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
30	Informatique avec Python, MPSI, PCSI, PTSI, MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC : exercices incontournables : nouveaux programmes	Beury, Jean-Noël	Dunod	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
31	24 heures dans une vie (pas si) privée : 250 conseils pratiques pour protéger vos données personnelles sur Internet	Gautier de Lahaut, Pierre	ENI	2022	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
32	Informatique, BCPST1 : cours et exercices corrigés et commentés	Blondeau Da Silva, Stéphane	Ellipses	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
33	Advanced Structural Engineering	Evan Parker	3G E-Learning	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
34	Career Guide: Robotics Engineer	Autumn Lewis	3G E-Learning	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
35	Acoustique	Migeot, Jean-Louis	Cépaduès	2023	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
36	Sciences industrielles de l'ingénieur : prépas scientifiques, MPSI, PCSI, PTSI, MP2I : entraînement intensif		Vuibert	2024	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
37	Electrochemistry for Materials Science	Sichul Lee	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
38	Fluid Mechanics and Fluid Power Engineering	Dr. Geng K	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
39	FUNDAMENTALS OF FLUID MECHANICS	Theo King	Intelliz Press	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					



N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
40	Mechanical Engineering Systems: Dynamics and Control	Nazry Lavy	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
41	Electronique IUT 1re année : GEII	Duveau, Jean	Dunod	2024	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
42	Basic Electrical Engineering	Draženko Macanović	Toronto Academic Press	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
43	Electric Power Systems: Modelling and Control Applications	Jinglin Gai	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
44	Handbook of Electric Machines	Brian Robinson	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
45	Intelligent Control: Power Electronic Systems	K D Silva	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					



N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
46	Computational Structural Concrete: Theory and Applications	Ulrich Haussler-Combe	Wiley-VCH Verlag GmbH	2022	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
47	Geotechnics of Roads: Advanced Analysis and Modeling	Bernardo Caicedo	CRC Press	2023	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
48	Highway Engineering	Dr. Ing. Alamirew M. Tola	Toronto Academic Press	2025	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
49	Principles of Highway Engineering and Traffic Analysis	Fred L. Mannering	John Wiley & Sons Inc	2024	U	
	Prix unitaire en lettre.....					
50	Steel Corrosion and Degradation of its Mechanical Properties	Chun-Qing Li	CRC Press	2023	U	
	Prix unitaire en lettre.....					



N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'édition	Unité	Prix Unitaire
51	Sustainable Structures and Buildings	Alireza Bahrami	Tsp publishing	2026	U	
	Prix unitaire en lettre.....					



Signature ,Cachet et Griffe
du Soumissionnaire

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE RELIZANE
 FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
 OPERATION: Acquisition d'ouvrages divers /2026



DEVIS QUANTITATIF ET ESIMATIF

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année déd	Unité	P, Unitaire HT	QT	MONTANT THT
1	Algebraic Analysis for Engineers	K. R. Mui	Tsp publishing	2026			2	
2	Applied Mathematics for Engineers	K Ferenci	Tsp publishing	2026			2	
3	Introduction to Topology and Modern Analysis	Lydia Shaw	Vintage	2025			1	
4	An Overview on MATLAB	Tae Kang	Ed Tech Press	2025			1	
5	Algorithms: Design Techniques and Analysis	Silvia Salisu	Tsp publishing	2026			2	
6	12 thèmes mathématiques indispensables : L1, écoles d'ingénieurs, BUT	Rougé, Thierry	Ellipses	2024			1	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P. Unitaire HT	QT	MONTANT THT
7	Aide-mémoire de maths : CPGE scientifiques 1re et 2e années : nouveaux programmes	Radi, Bouchaïb	Ellipses	2023			2	
8	Basic Principles of Physics	Mira Dawson	Vintage	2025			2	
9	Dynamics of Fluid and Statistical Approach	Ellen J. Weber	Ed Tech Press	2025			2	
10	An Introduction to Electromagnetic Waves	Sonja Merten	Ed Tech Press	2025			2	
11	Fluid Mechanics	Artem Shlyakhov Marie-	Toronto Academic Press	2024			1	
12	Basics of Thermodynamics	3G Editorial Board	3G E- Learning	2024			2	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P. Unitaire HT	QT	MONTANT THT
13	Optique : optique géométrique : physique MPSI, PSCI, PTSI, TSI1, MPSI	Majou, Jérôme	Bréal	2023			2	
14	40 problèmes de thermodynamique posés aux concours des grandes écoles : CPGE,	Clavier, Pascal	Ellipses	2024			1	
15	Exercices et méthodes de mécanique quantique	Chrysos, Michel	Dunod	2022			2	
16	Les mille et une questions en prépa : physique, 2e année MP, MP*	Garing, Christian Paviet-Salomon, Frédéric Vialatte, Pierre-Yves	Ellipses	2023			1	
17	Vibrations and Waves	Theodoros Varzakas	Tsp publishing	2026			2	
18	Physics of Acoustics	William K Phillips	Tsp publishing	2026			2	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P, Unitaire HT	QT	MONTANT THT
19	Opérations polyphasiques en génie des procédés : hydrodynamique, transferts, réactions, séparations mécaniques	Rode, Sabine	Ellipses	2023			1	
20	Advanced Chemistry	Yuichiro Vilcu	Tsp publishin	2026			2	
21	Chemical Engineering Process Simulation	Ivo Kopecki	Tsp publishin g	2026			2	
22	Chimie MPSI : tout-en-un	Fosset, Bruno	Dunod	2024			1	
23	Chimie PCSI : exercices incontournables	Belazreg, Salah	Dunod	2024			2	
24	Electrochemistry	Jurex Cuenca Gallo	Tsp publishin	2026			2	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P, Unitaire HT	QT	MONTANT THT
25	Chemical Analysis: Physical Methods	A K Hughes	Tsp publishing	2026			1	
26	A First Course in Artificial Intelligence	Violet Steele	Vintage	2025			1	
27	Advance Cyber Security	Manmohan Singh, Priyanka Sharma, Rahul	Tsp publishing	2026			1	
28	Artificial Intelligence, Automation, and Robotics	Katarzyna Grondys	Tsp publishing	2026			2	
29	Artificial intelligence and its Applications	Ivan Stanimirović, Olivera M. Stanimirović	Tsp publishing	2026			2	
30	Informatique avec Python, MPSI, PCSI, PTSI, MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC : exercices incontournables : nouveaux programmes	Beury, Jean- Noël	Dunod	2025			1	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P. Unitaire HT	Q.T	MONTANT THT
31	24 heures dans une vie (pas si) privée : 250 conseils pratiques pour protéger vos données personnelles sur Internet	Gautier de Lahaut, Pierre	ENI	2022			2	
32	Informatique, BCPST1 : cours et exercices corrigés et commentés	Blondeau Da Silva,	Ellipses	2025			1	
33	Advanced Structural Engineering	Evan Parker	3G E-Learning	2025			1	
34	Career Guide: Robotics Engineer	Autumn Lewis	3G E-Learning	2025			1	
35	Acoustique	Migeot, Jean-Louis	Cépaduès	2023			1	
36	Sciences industrielles de l'ingénieur : prépas scientifiques, MPSI, PCSI, PTSI, MP2I : entraînement intensif		Vuibert	2024			1	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P, Unitaire HT	QT	MONTANT THT
37	Electrochemistry for Materials Science	Sichul Lee	Tsp publishing	2026			2	
38	Fluid Mechanics and Fluid Power Engineering	Dr. Geng K	Tsp publishing	2026			2	
39	FUNDAMENTALS OF FLUID MECHANICS	Theo King	Intelliz Press	2025			2	
40	Mechanical Engineering Systems: Dynamics and Control	Nazry Lavy	Tsp publishing	2026			2	
41	Electronique IUT 1re année : GELI	Duveau, Jean	Dunod	2024			2	
42	Basic Electrical Engineering	Draženko Macanović	Toronto Academic Press	2025			1	

N°	Titre	Auteur	Editeur	Année d'éd	Unité	P. Unitaire HT	QT	MONTANT THT
43	Electric Power Systems: Modelling and Control Applications	Jinglin Gai	Tsp publishing	2026			2	
44	Handbook of Electric Machines	Brian Robinson	Tsp publishing	2026			2	
45	Intelligent Control: Power Electronic Systems	K D Silva	Tsp publishing	2026			2	
46	Computational Structural Concrete: Theory and Applications	Ulrich Haussler-Combe	Wiley-VCH Verlag GmbH	2022			1	
47	Geotechnics of Roads: Advanced Analysis and Modeling	Bernardo Caicedo	CRC Press	2023			2	
48	Highway Engineering	Dr. Ing. Alamirew M. Tola	Toronto Academic Press	2025			1	

